

Image not found or type unknown



## SCI et sortie de l'indivision successorale

Par IHFB, le **09/12/2020** à **14:55**

Un associé d'une SCI familiale décède. Les parts sociales qu'il possédait sont dans l'indivision successorale, le partage n'étant pas réalisé.

Les conditions d'agrément dans la SCI ont été modifiées **après** le décès de l'associé.

Lors du futur partage, se posera la question de l'agrément du ou des héritiers qui souhaiteraient devenir associés. Cette décision de la sci devra-t-elle être prise en prenant en compte les conditions d'agrément existantes **au jour du décès** ou bien en tenant compte des nouvelles conditions existantes au **moment du partage** ?

Merci